

Département de l'Ariège

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE

Compte rendu de la séance du 20 avril 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Nathalie IGLESIAS

Membres présents :

DOUSSAIN Jean DELPEUCH Jean-Luc FAUROUX Pierre GALLOT-LAVALLEE
Arnaud IGLESIAS Nathalie LASSALLE Nathalie MERLE Marie-Claude MERTES
Sylvain OULIEU Marie-France ROUX Thierry SOULERES Serge

Membres absents ayant donné procuration:

CABAU Adeline par IGLESIAS Nathalie CALANDRY Daniel par OULIEU
Marie-France

Membres absents:

MIQUEU Pierre PARIS Louis

Ordre du jour:

- Approbation compte rendu du 13 avril 2018
- Attribution du Marché : Travaux effacement du seuil communal sur le Volp
- Participation aux frais de fonctionnement pour l'école de Lorp Sentaraille
- Projet de contournement de la Commune de Mane

Délibérations du conseil:

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 AVRIL 2018 : 13 Pour

ATTRIBUTION MARCHÉ : TRAVAUX EFFACEMENT SEUIL COMMUNAL SUR LE VOLP (D 2018 025)

Monsieur le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée, pour les travaux d'effacement du seuil communal sur le Volp, a été publié le 14 mars 2018 avec une remise des offres le 04 avril 2018.

Il y a eu 3 offres déposées.

Après analyse des offres et suivant les critères attributions: soit 60 % valeur technique et méthodologique et soit 40 % le prix pour l'ensemble de la prestation : l'offre de l'entreprise MONTIEUX TRAVAUX "Frontignan" 32190 Vic -Fezensac est la mieux disante soit un montant pour la tranche ferme et optionnelles de 27.800 € HT soit 33.360 € TTC.

Oui cet exposé,
Après discussion,

L'assemblée communale :

- Accepte et attribue à l'entreprise MONTIEUX TRAVAUX "Frontignan" 32190 Vic -Fezensac le marché des travaux d'effacement du seuil communal sur le Volp, pour un montant de 27.800 € HT - 33.360 € TTC, la tranche ferme et optionnelles

- Autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour établir et signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de ce marché pour les travaux cités ci-dessus.

Vote : 13 Pour

PARTICIPATION FRAIS FONCTIONNEMENT POUR L'ECOLE DE LORP SENTARAILLE (D 2018 026)

Monsieur le Maire expose qu'une famille de Ste Croix Volvestre souhaite, à la rentrée scolaire 2018-2019, scolariser leur fils à l'école de Lorp Sentaraille, la maman travaille à St Girons et les grands parents de l'enfant sont domiciliés à Lorp Sentaraille.

Si l'enfant est scolarisé à l'école de Lorp Seantaraille, la commune de Sainte Croix Volvestre devra participer aux frais de fonctionnement scolarisation.

Ouï cet exosé,
Après discussion,

L'Assemblée communale :

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la prise en charge des frais fonctionnement pour scolarisation à l'école de Lorp Sentaraille.

- accepte le règlement de cette participation et inscrit à la somme au Budget primitif 2018 au compte 6288.

Vote : 13 Pour

PROJET DE CONTOURNEMENT DE LA COMMUNE DE MANE (D 2018 027)

Lors du dernier bureau de la communauté de communes en date du 12 avril 2018, les élus du bureau communautaire de la CCCP ont pris connaissance du rapport préparé par Messieurs Aimé Galey et Daniel Artaud concernant le projet de contournement de la commune de Mane.

A l'issue de la présentation, les élus du Bureau Communautaire ont considéré que les solutions retenues dans l'étude par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne ne répondaient aucunement aux besoins de désenclavement de notre territoire.

En conséquence, et après débat, à l'unanimité les élus du bureau communautaire ont décidé d'émettre l'avis ci-dessous dans le cadre de la consultation ouverte :

« Dans le cadre de la concertation engagée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne sur le projet de contournement de Mane, le bureau de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées regroupant quatre-vingt quatorze communes, 30 000 habitants, territoire qui dispose d'un centre hospitalier, de zones industrielles, de stations de ski, d'une station thermale, de trois lycées avec internats... considère les solutions retenues dans l'étude, inadaptées et ne répondant aucunement aux besoins de désenclavement de notre territoire.

De surcroît, le bureau réfute l'argument selon lequel une légère diminution du trafic ne justifierait plus l'aménagement d'une voie rapide de Lacave à l'A64.

A la lecture du dossier, seuls deux projets de grand contournement de Mane, qui semblent aujourd'hui être abandonnés, pourraient apparaître comme l'amorce d'un projet global cohérent de désenclavement du bassin de vie de la vallée du Salat.

Le bureau de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées, à l'unanimité, souhaite que soit menée dans les meilleurs délais une concertation entre

toutes les parties concernées sur un itinéraire routier d'intérêt régional de Saint Martory à Saint-Girons.

Le bureau de la Communauté de Communes rappelle que des engagements ont été pris en ce sens dans un passé récent, et demande qu'ils soient respectés. »

Les élus du bureau ont également décidé de proposer aux 94 Communes de voter une délibération concordante reprenant l'avis

Enfin les élus ont souhaité s'adresser directement à Madame La Présidente de la Région Occitanie afin qu'une réunion sur le sujet du désenclavement du bassin de vie du Salat soit organisée dans les plus brefs délais avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les deux Conseils Départementaux concernés, l'Etat, les Communautés de Communes ainsi que les Communes concernées.

Délibération

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Approuve l'avis émis par le Bureau Communautaire dans le cadre de la consultation sur le projet de contournement de la commune de Mane,
- Approuve la proposition d'organiser une réunion avec toutes les parties prenantes sur le sujet de désenclavement du bassin de vie du Salat.

Vote : 13 Pour